

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnement	
Date de réception :	Dossier complet le : 30/07/2021	N° d'enregistrement : f09321p0239
30/07/2021		10002100200
	1. Intitulé du projet	
Renforcement du mur de la promenade de	la plage du Ponteil	
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)
	(an des) mame(s) a dovidage of de (or	
2.1 Personne physique	Prénom	
Nom		
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Ville d'Antibes Juan-les-Pins	
Nom, prénom et qualité de la personne	M. Jean LEONETTI	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 2 1 0 6 0 0 0	4 5 0 0 0 1 2 Forme jurid	ique Collectivité territoriale
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Joiane	ez à voire demande l'annexe obliga	itoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	dimensionnement correspondant du pro	e R. 122-2 du code de l'environnement et piet
	Caractéristiques du projet au read	rd des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issue Mise en place d'un voile en béton armé c	es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages	Mise en place d'un volle en peton arme de	de mer d'un montant montant inférieur à 35
et aménagements en zone côtière-a	000 HT.	Mem Server 10 m
Zone double w		
	4. Caractéristiques générales du proje	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique	8.1 du formulaire
4,1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
	and a la promonada de la place du l	Ponteil est affouillée. Il est prévu de réaliser
La partie Est du mur de soutenement des un voile en béton devant la partie détério	rée.	officer est site among a page and and
Un volle en beton devancia partie deteno		
		i i
		THE RESERVE THE PARTY OF THE PA

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectils du projet  La partie Est du mur de soutènement des escaliers de la promenade de la plage du Ponteil est affouillée. L'eau pénètre déjà sous  La partie Est du mur de soutènement des escaliers de la promenade et un voile béton devant la partie affouillée permettra  les escaliers et ce phénomène est en cours d'amplification. La mise en place d'un voile béton devant la partie affouillée permettra  de stopper ce phénomène d'affouillage sous la promenade et préviendra un effondrement futur de ces escaliers et de cette  promenade.
4.3 Décrivez sommairement le projet
Le service plage procédera avant travaux à la remontée de sable en haut de plage avant la période d'occurrence importante de coups de mer, ceci afin d'éviter un départ de sable trop important lors de ces derniers. L'entreprise qui réalisera les travaux récupérera une partie de ce sable pour remplir des big-bags destinés à protéger le chantier des coups de mer et le milieu récupérera une partie de ce sable pour remplir des big-bags situé à 3 mètres du mur vers la mer sera doublé d'une bâche en d'éventuelles micro-pollutions. En effet, le rempart de big-bags situé à 3 mètres du mur vers la mer sera doublé d'une bâche en pied de rempart côté terre pour retenir d'éventuelles fuites de laitance de béton ou de rupture de durite d'un des engins qui devrait amener à évoluer sur la partie sableuse du chantier.  Après cette période préparatoire de protection, l'entreprise confectionnera sur place le banchage du futur voile ainsi que la mise en place des armatures métalliques. Enfin, l'entreprise coulera depuis la promenade le béton dans les banches.  Après une période de séchage de quelques jours, le banchage sera démonté et l'entreprise effectuera les petites reprises des imperfections au mortier.  La fin de chantier consistera a vidanger les big-bags du sable afin de le remettre en place sur la plage.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Mur de béton qu'il conviendra de surveiller

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité environnemer	itive(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	-t-II soumis ? ation(s).
Cas par cas		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pre	ojet et superficie globale de l'opération - préciser l	es unités de mesure utilisées
Grande	urs caractéristiques	Valeur(s)
Parallélépipède : longueur 20 m - largeu	r 0,2 m - hauteur médiane 1 m	
4,6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 43°5	5 7' 7 4 " 100 Lat. 0 7 ° 1 2' 4 9" 22
Plage du ponteil, Promenade Pierre	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
Merli, 06600 Antibes	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	1 11 1-14 0 1 31
	Point de départ : Long	'" Lat,o'"_ '" Lat,o'"_
	Point d'arrivée : Long°.  Communes traversées :	
	Communes traversees.	
		i i
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		
Jo	signez à votre demande les annexes n° 2 d	3 6
	I a di la	Oui Non X
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-Il fait l'objet d'une évalu	ation Oui Non
environnementale?	Cel Coviage a fil rail toyer	OUI NON
	Alex Control	
4.7,2 \$i oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre	projet et	* .
Indiquez à quelle date il a été auto	orisé ?	
		м

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire,

Le projet se situe-t-ll :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		$\boxtimes$	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Antibes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un parc naturel régional ?		X	PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (P.P.B.E.) 2019 - 2023 des
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		infrastructures de transports terrestres relevant de la compétence de l'état dans le département des Alpes-Maritimes
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	9	ICRIM (Application de l'article 21 de la loi n° 87 du 22 juillet 1987 et du décret n° 0.918 du 11 octobre 1990), PPRI (approuvé le 29 décembre 1998) et PPRIF (approuvé e 17 juin 2009)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	Site Inscrit 93106051 : Bande côtière de Nice à Théoule, Arrêté du 10 octobre 1974
Dans un site inscrit ?	X		Site institt 95100051; Buride codere de 7000
Le projet se situe-t-il, dans	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
ou à proximité :  D'un site Natura 2000 ?	X		FR9301573 - Baie et Cap d'Antibes - lles de Lérins
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Béton armé sur mur existant Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

,	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Déplacement des engins affectés aux travaux (1 touple-béton (plusieurs rotations) sur une durée de deux jours), (1 mini pelle et 1 mini chargeur sur une durée d'une semaine)
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Bruits des moteurs uniquement

	Manage and the second s		T	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Rejets des gaz d'échappement
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milleu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	5

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les Incid	ences du projet ident	ifiées	au 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvé Oui	s ? Non X Si oui, décri	vez les	quelle	
				a a
				x
4.2 Los incid	lences du projet identi	flées c	ıu 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Oui	Non X Si oui, déc			
	8			
8				
<b>-</b>				

	ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	an a
Au	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	8. Annexes	
8	8. Annexes 3.1 Annexes obligatoires	
8	3.1 Annexes obligatoires Objet	521
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'outraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 17°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du raye enveloppe de tracé;	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, b), 9°al, b), c), d),10°,11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° al, 6°al, b) et c), 7° al, b), 9°al, b), c), d],	X X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, b), 9°al, b), c), d),10°,11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° al, 6°al, b) et c), 7° al, b), 9°al, b), c), dl, 10°,11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 17°a], b), 0°a], b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c), 7°a], b), 9°a], b), c), d], 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, b), 9°al, b), c), d),10°,11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° al, 6°al, b) et c), 7° al, b), 9°al, b), c), dl, 10°,11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétilionnaire

Veuillez compléter le tableau cl-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements cl-dessus

Fait à ANTIBES

Ie, 12 JUIL. 2021

Signature